

3C CONSULTING
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 53 chemin de Bessayre, 31240 ST JEAN
914 215 645 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, Le trente juin, A 11h,

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Charly BOUCHUT, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31/12/2025,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,**
- **Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2025 et quitus au président,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Rémunération de la gérance,**
- **Questions diverses,**

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une micro entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus au président de l'exécution du mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2025 s'élevant à 281 049,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 281 049,00 euros
En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 410 640,00 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération, en qualité de gérant allouée au cours de l'exercice écoulé au 31/12/2025, la société ayant été transformée en SAS au mois de février 2026 :

- pour Monsieur Calvin BOUCHUT à un montant brut de 20 000,00 euros
- pour Monsieur Carl BOUCHUT à un montant brut de 20 000,00 euros
- pour Monsieur Charly BOUCHUT à un montant brut de 96 000,00 euros

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération de chaque gérant.

Monsieur Calvin BOUCHUT

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 8 401,00 euros

Monsieur Carl BOUCHUT

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 8 401,00 euros

Monsieur Charly BOUCHUT

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 16 026,00 euros

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Charly BOUCHUT



Carl BOUCHUT



Calvin BOUCHUT



3C CONSULTING
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 53 chemin de Bessayre, 31240 ST JEAN
914 215 645 RCS TOULOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2025 s'élevant à 281 049,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 281 049,00 euros
En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 410 640,00 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Charly BOUCHUT



1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*08

Désignation de l'entreprise		3C CONSULTING										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		53 Chemin de Bessayre 31240 SAINT-JEAN															
SIRET		9 1 4 2 1 5 6 4 5 0 0 0 1 3															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12										Durée de l'exercice précédent * 12					
												Exercice N clos le					
												3 1 1 2 2 0 2 5					
ACTIF																	
												Brut		Amortissements-Provisions		Net	
												1		2		3	
ACIPI IMMOBILISABLE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012											
			Autres *	014		016											
	Immobilisations corporelles *			028	916	030	736			180							
	Immobilisations financières * (1)			040	280 481	042				280 481							
	Total I (5)			044	281 397	048	736			280 661							
ACIPI CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052											
		Marchandises *		060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066											
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	630 178	070			630 178								
			Autres * (3)	072	7 230	074			7 230								
	Charges constatées d'avance *			092		094											
	Valeurs mobilières de placement			080		082											
	Disponibilités			084	529 054	086			529 054								
Total II			096	1 166 462	098			1 166 462									
Total général (I + II)			110	1 447 859	112	736		1 447 123									
PASSIF												Exercice N NET					
												1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120						1 000							
	Ecart de réévaluation			124													
	Réserve légale			126					100								
	Réserves réglementées *			130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)			132					129 591								
	Report à nouveau			134													
	Résultat de l'exercice			136					281 049								
	Subventions d'investissement			137													
	Provisions réglementées			140													
	Total I			142					411 739								
Provisions pour risques et charges			154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156					44 120								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164													
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166					2 525								
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 86 734)			172					118 825								
	Comptes courants d'associés			173					869 914								
	Autres dettes			175													
	Produits constatés d'avance			174													
	Total III			176					1 035 383								
Total général (I + II + III)			180					1 447 123									
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme

Le Président
Charly BOUCHUT


Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3C CONSULTING

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210				
	Production vendue {	biens		215		214				
		services *		217		218	300 000			
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
	Production stockée*					224				
	Production immobilisée*					226				
	Subventions d'exploitation reçues					230	11			
Autres produits						232	300 011			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234				
	Variation de stocks (marchandises)*					236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240				
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	11 903			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *		243			244	441			
	Rémunérations du personnel*					250	168 224			
	Cotisations sociales (dont cotisation personnelle de l'exploitant		380	77 462		252	81 228			
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255			254	229			
	Dotations aux dépréciations					256				
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			}	262	722		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
Total des charges d'exploitation (II)						264	262 746			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	37 266			
Produits financiers (III)		280	252 000			Charges financières (V)	294			
Produits exceptionnels (IV)						290				
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		}	300				
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	8 217			
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						310	281 049			
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	281 049	314			
Remembrements	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles*				322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324	8 217				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	12 600		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44 sexes)						986	ZFU -TE (44 octies A)	987	
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)						181	JEI (44 sexes A)	989		
ZRD (44 terdecies)						127	ZRR (44 quinquies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)						991	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
ZFANG (44 quaterdecies)						345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
BUD (44 sexdecies)						992				
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	252 000		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641					
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	49 866
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356					
	Déficits antérieurs reportables : *						360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	49 866	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme

Le Président
Charly BOUCHUT
